



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Strassen ASTRA
Infrastrukturfiliale Thun

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

31 juillet 2019

Viaduc de Riddes

Poursuite des investigations

Les investigations sur les dégâts subis par le Viaduc de Riddes progressent. Néanmoins, seule une partie de la structure a pu faire l'objet des analyses nécessaires jusqu'à présent. Les inspections dureront plusieurs mois. D'ici là, le viaduc restera interdit à la circulation pour les poids lourds.

Depuis quelques semaines, le Viaduc de Riddes est fermé pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cette mesure de précaution a été prise à la suite d'une inspection préalable à des travaux d'entretien, prévus prochainement, qui a révélé divers types de dommages. Entre autres choses, des problèmes avec ce qu'on appelle la précontrainte ont été mis en lumière. Certains câbles de précontrainte sont ponctuellement affectés par de la corrosion. Une partie des câbles a été inspectée, toutefois, pour déterminer avec certitude l'état du pont, l'ensemble des câbles doit être contrôlé. Dans le même temps, des investigations sur le tablier du pont ont aussi été réalisées et doivent également se poursuivre.

Les investigations prennent non seulement beaucoup de temps en raison de la taille et de la complexité de l'ouvrage, mais elles sont également retardées par la découverte d'amiante à l'intérieur du pont. Ce n'est que lorsque tout risque pour la santé des travailleurs sera écarté que la poursuite des investigations structurelles dans le caisson du pont pourra être entreprise.

Les autorités cantonales compétentes et l'Office fédéral des routes (OFROU) ont décidé de poursuivre les investigations jusqu'à ce que l'état du pont soit suffisamment connu. Ce n'est qu'à ce moment-là, à savoir probablement à la fin de l'année, qu'une décision pourra être prise concernant une réhabilitation et les mesures constructives à prendre. D'ici là, le pont restera interdit à la circulation lourde et le trafic des poids lourds détourné sur les itinéraires alternatifs déjà en place. Les véhicules légers, soit d'un poids total inférieur à 3,5 tonnes, peuvent continuer à utiliser le pont et la jonction de Riddes comme actuellement.

Personnes de contact

David Wetter, chef filiale de Thoun de l'Office fédéral des routes, tél. 079 469 59 02

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité du canton du Valais, tél. 079 276 00 58

